

Annexe

Programme d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les programmes d'histoire-géographie du lycée professionnel comportent des adaptations pour certaines parties des programmes nationaux.

Ces adaptations figurent **en couleur** sur ce document.

Sommaire

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Des mises en œuvre au choix du professeur

Le programme des classes préparant au CAP

Programme d'histoire : « La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne »

Programme de géographie : « Espaces, transports, mobilités et tissus urbains »

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

L'histoire-géographie apporte aux élèves¹ des connaissances, développe leurs compétences et enrichit leur culture. Par l'acquisition et la maîtrise de grands repères temporels et spatiaux, elle leur permet de saisir le temps long et de mieux comprendre la diversité et le fonctionnement des espaces proches ou lointains. Cet enseignement construit donc un rapport au temps et à l'espace, à l'altérité dans le passé comme dans le présent. L'enseignement de l'histoire conduit les élèves à une réflexion sur le temps, sur ses ruptures, ses continuités ; l'enseignement de la géographie conduit à une réflexion sur l'espace, sur le territoire approprié, aménagé et transformé par les êtres humains pour répondre à leurs besoins. L'histoire et la géographie ouvrent ainsi les élèves à la diversité des modes de pensée et de communication.

L'enseignement d'histoire-géographie a pour finalité d'aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire, par celui des espaces et des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde : en les initiant aux objets et aux méthodes de l'historien et du géographe, elles suscitent leur questionnement et les aident à devenir des citoyens éclairés et capables de cette autonomie de jugement au principe de l'action éthique et responsable. En cela, il s'agit d'un enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté qui éclaire les grands défis du XXI^e siècle en particulier les défis liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable.

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Les liens avec l'enseignement moral et civique et avec d'autres enseignements sont exploités à chaque fois qu'il est possible de le faire. La mise en œuvre du programme d'histoire-géographie entre aussi en résonance avec les trois objectifs de l'Éducation artistique et culturelle : construire une culture riche et personnelle, développer et renforcer la pratique artistique, permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels de nature variée (musées, archives, théâtres...).

L'enseignement de l'histoire-géographie peut ainsi contribuer au succès du projet individuel et collectif réalisé dans le cadre du chef-d'œuvre en renforçant la capacité des élèves à mobiliser des connaissances appropriées, à construire une pensée autonome, à collaborer et à échanger. Les projets d'action culturelle, construits et réalisés en interdisciplinarité, peuvent également s'inscrire dans cette démarche de projet.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, l'histoire-géographie renforce la capacité de l'élève à mener une recherche documentaire notamment numérique, à analyser et comprendre des documents de nature variée, à construire un regard vigilant et critique, à utiliser des repères, à mémoriser et s'approprier des notions et à s'exprimer à l'oral ou à l'écrit.

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Les programmes assurent la continuité des apprentissages du collège à la voie professionnelle et préparent la poursuite d'études et l'insertion dans la vie professionnelle.

À leur entrée en CAP, les élèves prennent appui sur les connaissances et les compétences travaillées au collège (cycle 4). En réactivant, confortant et enrichissant ces acquis, il s'agit d'approfondir la construction d'une culture générale en histoire et géographie en poursuivant le développement des compétences, méthodes et démarches. Dès lors, les programmes réinvestissent, approfondissent et enrichissent les repères historiques et spatiaux, les notions et les capacités travaillées au collège.

Enfin, dans leur contenu, les programmes d'histoire-géographie éclairent les mutations de l'économie et de la société que les élèves peuvent appréhender dans leurs périodes de formation en milieu professionnel ou par l'actualité. Connaissances, compétences et culture générale favorisent la poursuite d'études et/ou une insertion durable et réussie dans la vie professionnelle.

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Dans la voie professionnelle, les programmes d'histoire-géographie articulent étroitement les thématiques abordées dans les deux disciplines pour mettre en résonance passé et présent. Aussi ces deux disciplines disposent-elles d'un même volume horaire annuel et du même nombre de thèmes.

Des mises en œuvre au choix du professeur

Chaque programme – en histoire et en géographie – est structuré autour de deux thèmes. Pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le programme embrasse l'intégralité de la formation, quel que soit le nombre d'années qu'elle suppose. Le professeur choisit l'ordre de traitement des thèmes.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

Chaque thème est construit autour de notions et mots-clés, de capacités, de repères et d'un commentaire qui l'explique et indique ses orientations. Le professeur dispose de sa pleine liberté pédagogique dans le choix des démarches d'enseignement, le choix des acteurs historiques et des espaces géographiques, le choix des supports et des ressources. En revanche, les capacités, les notions et les repères sont précisés dans chaque thème. Ils permettent aux professeurs d'identifier les acquis à évaluer dans le cadre du CAP en un, deux ou trois ans.

Les capacités travaillées au collège (cycle 4) sont réactivées et consolidées progressivement : elles sont indissociables de l'acquisition des connaissances. Le travail sur croquis (croquis de paysage, croquis sur un fond de carte) et schéma, les activités d'écriture (permettant de raconter à l'écrit comme à l'oral, de décrire et d'expliquer ou de rendre compte de l'analyse d'un document) illustrent la diversité des traces écrites. De même, l'expression orale trouve sa place dans le traitement de tous les thèmes.

Parmi les repères mobilisés lors du traitement d'un thème sont distingués ceux qui ont déjà été appréhendés au cycle 4 (en italiques) et ceux qui sont découverts. Les notions et mots-clés indiqués sont ceux que les élèves doivent être en mesure de mobiliser.

Enfin, le numérique est au cœur de l'enseignement, dans les capacités et les apprentissages à construire, dans les pratiques collaboratives qui se développent dans la classe et éventuellement hors la classe. Les compétences et les capacités susceptibles de favoriser le développement d'une culture numérique au service des apprentissages sont signalées par un pictogramme. Ces mentions sont indicatives et dépendent des contextes de mise en œuvre de l'enseignement.

Le travail au centre de documentation et d'information et le travail avec le professeur documentaliste contribuent aussi à la construction des compétences et des capacités identifiées dans la discipline histoire-géographie.

Compétences disciplinaires en CAP

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Items de compétence	Capacités
Mémoriser et s'appropriier les notions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales notions, les acteurs majeurs et les repères. - Identifier les notions dans une ou plusieurs situations. <p> Exemples de mise en œuvre : construire des cartes mentales mettant en relation des notions, des faits, des acteurs, des repères.</p>
Se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et nommer les dates et acteurs des grands événements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus étudiés. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser une frise chronologique numérique, compléter un fond de carte numérique ou choisir un SIG ou une carte numérique pour résoudre un problème de la vie quotidienne (se rendre sur son lieu de stage par exemple).</p>
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer. - Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, vu, lu et vécu. <p> Exemple de mise en œuvre : rechercher sur internet des informations sur un acteur historique ou géographique.</p>

S'approprier les démarches géographiques et historiques	
Items de compétence	Capacités
Exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter ou réaliser un croquis simple de géographie. - Compléter ou réaliser une frise chronologique ou un schéma simple en histoire ou en géographie.  Exemples de mise en œuvre : compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple sous format numérique.
Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier	<ul style="list-style-type: none"> - Raconter un événement historique, la vie d'un acteur. - Décrire une situation géographique. - Suivre une démarche d'analyse historique et géographique. - Dégager l'intérêt et les limites du document. - Justifier des choix, une production. - Exercer son esprit critique.  Exemple de mise en œuvre : produire un écrit en plusieurs étapes par exemple.
Collaborer et échanger en histoire-géographie	<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans des échanges. - Confronter son point de vue à celui des autres. - Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif. - Travailler en mode projet.  Exemples de mise en œuvre : réaliser un travail collaboratif ou une production collective à l'aide de l'outil numérique pertinent par exemple. S'enregistrer pour mieux s'exprimer, mieux lire, mieux apprendre...

Le programme des classes préparant au CAP

Le professeur dispose de sa pleine liberté pour mettre en œuvre le programme d'histoire-géographie de CAP dans la perspective d'une formation accomplie en un, deux ou trois ans.

Le programme d'histoire couvre deux périodes d'une inégale durée : le temps long de l'histoire de la République (de la Révolution française à l'avènement de la V^e République) ; la seconde moitié du XX^e siècle pour examiner la progression de la construction européenne.

Le programme de géographie permet de couvrir les grands enjeux du monde contemporain : un monde globalisé et urbanisé caractérisé par des flux dans lesquels les territoires urbains sont en recomposition.

	Histoire La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne	Géographie Transports, mobilités et espaces urbains
Thèmes	La France de la Révolution française à la V ^e République : l'affirmation démocratique	Espaces, transports et mobilités
	La France et la construction européenne depuis 1950	Espaces urbains : acteurs et enjeux

Programme d'histoire : « La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne »

Dans la continuité de la scolarité au collège, le programme propose deux thèmes : « La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique » et « La France et la construction européenne depuis 1950 ».

Le premier thème, « La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique », est consacré à l'évolution politique et sociale de la France de 1789 marquée par l'avènement d'une société démocratique. Il s'agit dans ce thème d'étudier les grandes étapes de l'enracinement de la culture républicaine.

Le second thème, « La France et la construction européenne depuis 1950 », montre le processus de formation, au sortir de la guerre, d'une organisation supranationale qui repose sur les valeurs de paix, de solidarité et de prospérité.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des démarches et méthodes de l'historien. Elles contribuent à établir des liens avec les autres enseignements.

Premier thème : La France de la Révolution française à la V ^e République : l'affirmation démocratique		
<ul style="list-style-type: none"> - La Révolution française a aboli l'Ancien Régime et la monarchie mais l'établissement durable de la République et de la démocratie est le fruit d'une histoire complexe. - L'héritage révolutionnaire pèse sur l'image de la république et des républicains tout au long du XIX^e siècle. La Révolution est associée à de grandes transformations (Constitution écrite, nouvelle organisation administrative du pays, etc.) mais aussi à l'exécution du roi et à la Terreur. Après la Restauration et la Monarchie de juillet, la II^e République affirme son idéal « démocratique et social » (suffrage universel masculin et abolition de l'esclavage en 1848) mais reprend dans le même temps son expansion coloniale. La Nouvelle-Calédonie devient française en 1853. - La III^e République (1875-1940) permet la diffusion d'une culture républicaine et adopte de grandes lois fondatrices des libertés individuelles et collectives alors que dans le même temps elle instaure dans ses colonies le Code de l'indigénat (1887). Elle est cependant suffisamment légitime pour affronter de graves crises politiques et survivre à la Première Guerre mondiale. Affaiblie par la crise des années 1930, la III^e République s'effondre lors de la défaite de 1940 qui conduit à son remplacement par un régime autoritaire. Les idéaux républicains survivent au sein de la Résistance et de la France libre, à laquelle se rallie la Nouvelle-Calédonie. La refondation de la République dès 1944 autour d'un nouveau pacte social. Le Code de l'indigénat est aboli en 1946. - En 1958, face à l'instabilité de la IV^e République et dans le contexte de la crise algérienne, Charles de Gaulle pose les bases d'une nouvelle République attribuant plus de pouvoir au président de la République. - Depuis 1962, le président de la République est élu au suffrage universel direct. - L'avènement d'une société démocratique et l'enracinement de la culture républicaine se traduisent en Nouvelle-Calédonie par les accords de Matignon et Nouméa. 		
<p>Notions :</p> <p>Monarchie, Code civil, démocratie, libertés individuelles et collectives, laïcité, république, suffrage universel, résistance et ralliement, autonomie.</p>	<p>Capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter ou réaliser une frise chronologique comparative mentionnant les régimes politiques français depuis 1789 et les statuts de la Nouvelle-Calédonie. - Définir la République ou/et identifier ses symboles. - Raconter le combat d'un(e) républicain(e) pour les idéaux républicains. - Relever les compétences et les prérogatives du président de la République sous la V^e République. - Connaître les évolutions institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie depuis 1946. 	<p>Repères : <i>(en italique les repères du collège)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1789 : <i>Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.</i> - 1848 : <i>adoption du suffrage universel masculin sous la II^e République.</i> - 1853 : <i>la Nouvelle-Calédonie colonie française.</i> - 1881-82 : <i>loi sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion.</i> - 1882 : <i>Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire.</i> - 1887 : <i>instauration du Code de l'indigénat dans les colonies françaises.</i> - 1905 : <i>séparation des Églises et de l'État.</i> - 1936 : <i>congés payés.</i> - 1940 : <i>effondrement de la III^e République.</i>

		<ul style="list-style-type: none"> - 1940 : rattachement de plusieurs colonies africaines, asiatiques et océaniques dont la Nouvelle-Calédonie à la France libre. - 1944 : droit de vote des femmes. - 1946 : fin de l'indigénat en Nouvelle-Calédonie. - 1958 : constitution de la V^e République. - 1962 : instauration du suffrage universel direct pour l'élection du président de la République. - 1988 : accords de Matignon. - 1998 : accords de Nouméa.
 Lien avec l'EMC : « Liberté et démocratie » ; « La protection des libertés : défense et sécurité ».		

Second thème : La France et la construction européenne depuis 1950.		
<ul style="list-style-type: none"> - La Déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman est considérée comme le texte fondateur de la construction européenne ; sous l'impulsion des « Pères de l'Europe » (Adenauer, Schuman, Monnet et Gasperi), six États créent en 1951 la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui devient la Communauté économique européenne (CEE) en 1957 par le Traité de Rome. L'élargissement de l'Union a pour objectif la convergence des niveaux de vie et la diffusion des règles démocratiques sur l'ensemble du continent européen, et dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) où le droit communautaire s'applique néanmoins de façon distincte. Le projet est né de la volonté de coopération et d'entraide entre les nations européennes affaiblies par les guerres mondiales. - Portée par la recherche de la paix et par la réconciliation franco-allemande, la construction européenne croît par intégrations successives et se structure autour de traités et d'institutions, des pays fondateurs aux vingt-sept membres actuels de l'Union européenne. - Le traité de Maastricht (1992) instaure l'Union économique et monétaire et établit les fondements de la monnaie unique, l'euro, qui est mise en circulation en 2002. Certains des pays membres de l'Union européenne n'appartiennent cependant pas à la zone euro. L'Union européenne s'est dotée d'institutions dont la vocation ne se réduit pas à l'économie et ses missions ont évolué après les divers élargissements. - Le résultat du référendum britannique de juin 2016 (Brexit), après ceux des référendums français et néerlandais de 2005, a montré les limites de l'adhésion au projet européen actuel. 		
<p>Notions et mots-clés : Euro, libre circulation des capitaux, des biens et des personnes ; Communauté économique européenne, parlement européen, Union européenne, statut particulier des PTOM en tant que « territoires associés » de l'Union européenne.</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relever les manifestations de la politique culturelle européenne dans un PTOM. - Décrire les activités réalisées dans le cadre d'un jumelage entre un PTOM et une collectivité locale européenne. - Construire une frise chronologique montrant les principales étapes de la construction européenne et du processus d'élargissement. 	<p>Repères : (en italique les repères du collègue)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 mai 1950 : Déclaration Schuman. - 1957 : Traité de Rome et création du statut des PTOM. - 1973 : lancement du programme Ariane par l'Agence Spatiale Européenne. - 1979 : Parlement européen élu au suffrage universel ; Simone Veil présidente du Parlement. - 1987 : création du programme Erasmus. - 1989 : chute du mur de Berlin. - 1992 : Traité de Maastricht. - 2002 : mise en circulation des billets et des pièces en Euro.
 Lien avec le français : « S'informer, informer, communiquer ».		

Programme de géographie : « Transports, mobilités et espaces urbains »

Le changement climatique, les questions environnementales et de santé humaine, la gestion des ressources et les inégalités croissantes de développement sont des questions majeures du XXI^e siècle. Le monde connaît des transformations que l'on peut regrouper sous le terme de transitions (entendues comme une phase de changements profonds). Il s'agit de donner aux élèves de CAP les moyens de les comprendre et de pouvoir agir en citoyen.

Le programme de géographie des classes préparant au CAP s'intitule « Transports, mobilités et espaces urbains ». Deux thèmes sont retenus : « Transports et mobilités » et « Espaces urbains : acteurs et enjeux ».

Dans le premier thème, les transports et les mobilités sont appréhendés dans leur diversité (circulation d'individus, échanges de marchandises, flux de données), leurs modalités (transports terrestres, maritimes et aériens) et leurs interconnexions comme une réalité du monde contemporain. Le programme part d'expériences de proximité pour aborder ensuite les thématiques à différentes échelles.

Dans le second thème, la diversité des aires urbaines est mise en valeur. Si les métropoles sont de longue date mises en avant, en France, elles ne concentrent qu'un peu moins de la moitié de la population. Le programme propose d'étudier les villes petites et moyennes qui, entre monde rural et métropoles, constituent un maillage territorial essentiel et génèrent de fortes mobilités.

Le traitement de chaque thème fait une place à l'expérience de l'élève à travers la perception et la connaissance des territoires de proximité tout en ouvrant sur d'autres échelles, nationale, continentale et mondiale. Les territoires et les acteurs sont au cœur du programme, ainsi que les transitions, qu'elles soient écologique, énergétique, sociale, solidaire, économique... ainsi que les stratégies politiques d'accompagnement de ces transformations sur le long terme.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des outils de la géographie (carte, croquis, schéma) et font une place au récit. Elles permettent d'établir des liens avec les autres enseignements.

On privilégiera l'étude d'exemples pris dans la zone Pacifique.

Premier thème : Transports et mobilités		
<ul style="list-style-type: none"> - Les échanges internationaux de biens, de données et de services ainsi que la circulation des individus sont aujourd'hui facilités. Les grandes avancées techniques et technologiques actuelles réduisent les distances perçues, transforment les espaces et modifient les choix de production, d'échanges, de travail et de résidence. - Les motifs de déplacement des personnes à l'échelle mondiale sont divers: travail, conflits, contraintes économiques, politiques ou environnementales, études, tourisme, etc. Ces déplacements ont de nombreuses conséquences sur les territoires et leurs habitants, notamment environnementales. Les nouvelles formes de transports et de logistique (porte-conteneurs géants, plate-formes multimodales, avions « low cost », câbles optiques transocéaniques et liaisons satellitaires) réduisent les coûts de transport, les temps de trajet et intensifient les relations de toutes natures entre les territoires. - Dans les années 2000, le transport maritime change d'échelle, (augmentation du volume de marchandises, nombre et taille des navires) et de nouveaux défis émergent, avec par exemple le passage du Nord-Ouest. 		
<p>Notions et mots-clés :</p> <p>Mobilités des individus, acteurs, révolution numérique, révolution des transports. Plates-formes multimodales Câbles sous-marins.</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raconter à l'écrit ou à l'oral la mobilité au quotidien d'un habitant du territoire de proximité de l'élève (repérer les différents types de transports et les durées de déplacement). - Compléter un croquis ou un schéma d'un aménagement de proximité (port, gare, aéroport...). - Reconstituer le trajet d'un produit électronique envoyé sous forme de colis par un grand opérateur de vente en ligne entre le lieu d'assemblage du produit (Chine par exemple), son stockage en entrepôt et sa livraison au domicile de l'élève. 	<p>Repères : <i>(en italique les repères du collègue)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mers et océans principaux ainsi que quelques lieux stratégiques (isthmes, détroits, canaux). - Des exemples de grandes régions de départ et d'arrivée (mobilités humaines). - Quelques frontières, zones de passage mais aussi de contrôle. - Le territoire de proximité de l'élève et ses infrastructures. - Les grands ports et aéroports. - Deux grands aéroports français.

	<ul style="list-style-type: none"> - Nommer et situer les lieux de passage stratégiques des flux de marchandises terrestres, maritimes et aériens. - Identifier le réseau des transports sur une image satellitaire. - Comprendre les liens entre les formes de mobilité et le changement climatique à partir de l'exemple de l'Océanie (le changement comme facteur de mobilités nouvelles et remise en cause de certaines mobilités). 	<ul style="list-style-type: none"> - Trois façades maritimes d'importance mondiale. - Les grandes routes maritimes. - Les trois principaux bassins touristiques.
--	---	---



Lien avec l'EMC : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » (thème : « Être citoyen »).

Second thème : Espaces urbains : acteurs et enjeux.

- Le territoire français est marqué par la prédominance de Paris, capitale politique, économique et culturelle, et des métropoles dans les régions. Des formes de spécialisations territoriales et des aménagements spécifiques se développent : quartiers d'affaires, technopôles, aéroports et espaces portuaires notamment.
- Les communes périurbaines connaissent les plus fortes croissances démographiques et sont confrontées à des enjeux d'aménagement.
- Plus de la moitié de la population française vit dans les villes petites et moyennes (de moins de 100 000 habitants). Celles-ci sont confrontées à des problématiques de mobilité et de développement spécifiques. Les dynamiques des villes moyennes dépendent de l'évolution de leur démographie, de l'emploi, du niveau de pauvreté, de l'offre éducative, du taux d'insertion des jeunes, etc., ainsi que de leur appartenance éventuelle à un réseau de villes sur un territoire plus ou moins développé au plan économique. Aujourd'hui, les formes de coopération entre villes se développent sous diverses formes : mise en réseau, prise en charge et services partagés, intercommunalités.
- Les acteurs (élus, représentants de l'État, entreprises, associations, citoyens, etc.) des villes moyennes cherchent à maintenir ou développer une activité économique et à garantir, selon la situation, l'existence de services publics adaptés.
- Dans le même temps, les acteurs, publics et privés, prennent en compte, de manière croissante, les enjeux de la transition et des objectifs du développement durable.

<p>Notions et mots-clés : métropole, périurbanisation, réseaux de villes, « centres de brousse », intercommunalités et « communautés de communes ».</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire et expliquer le paysage urbain du quartier d'affaires d'une métropole (à partir d'images). - Compléter le croquis d'un paysage périurbain (lotissement, ZAC, échangeur). - Identifier les principaux acteurs d'un territoire. - Identifier les différents services présents dans la ville de proximité. - À partir d'un exemple d'action intercommunale, montrer la coopération et la complémentarité des acteurs. - Connaître et comprendre les objectifs du développement durable tels que définis par l'Unesco. 	<p>Repères : (en italique les repères du collège)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La ville de proximité du lycée ou du centre de formation et le réseau des villes environnantes.</i> - <i>Les principales aires urbaines françaises.</i> - <i>Des exemples d'aires urbaines dynamiques, de métropoles et d'espaces productifs insérés dans la mondialisation.</i> - <i>Paris, ville mondiale.</i> - Le nom de deux quartiers d'affaires de deux métropoles françaises. - Trois villes petites ou moyennes de la région de l'établissement ou du centre de formation, « centres de brousse ». - Un exemple d'intercommunalité en Nouvelle-Calédonie.
---	---	---



Lien avec l'EMC : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » (thème : « Être citoyen »).